Je souhaiterais par les présentes vous alerter sur le destin tragique de mon fils, Jean-Michel Nicolier, disparu il y a bientôt 27 ans lors de l’agression serbe en Croatie.

À l’automne 1991, Jean Michel participe dans les rangs de l’armée croate, à la défense de la ville de Vukovar, alors assiégée par l’armée yougoslave et les milices paramilitaires d’Arkan et Šešelj. Soigné à l’hôpital de Vukovar à la chute de la ville, il est avec 268 autres patients, fait prisonnier par l’armée yougoslave, torturé puis exécuté à Ovčara, à la périphérie de la ville. À l’issue de cet immonde crime de guerre, 200 personnes ont été exécutées, dont un enfant de 17 ans et deux femmes, dont l’une enceinte, les autres prisonniers, dont mon fils, étant toujours portés disparus.

Après ce qui s’est avéré être un simulacre de procès qui a duré environ 15 ans, la justice serbe a condamné huit des auteurs de ce crime à des peines allant de 5 à 20 ans de prison, se gardant bien de mettre en cause les organisateurs et instigateurs de ce terrible crime, des hauts gradés de l’armée yougoslave, afin de dissimuler l’implication de Belgrade dans cette tuerie de masse.

Aujourd’hui une lourde responsabilité pèse sur la justice des États compétents à l’égard des assassins de mon fils.

La France a d’ores et déjà lancé une instruction, réalisé des actes d’enquête concrets et sollicité l’aide de la Serbie qui n’a pour le moment par répondu à ces injonctions. De son côté, la Croatie qui doit aussi rendre justice aux 268 autres victimes de ce massacre, n’a entrepris aucune mesure concrète malgré plusieurs plaintes, cependant, je suis convaincue que, confrontées au fiasco de la procédure qui vient de se terminer à Belgrade, les institutions compétentes de ce pays respecteront les engagements pris dans le cadre du processus d’adhésion et qu’elles lanceront très bientôt une enquête,

Aujourd’hui c’est mon devoir, mon devoir de mère meurtrie mais pleine d’espoir, de vous alerter sur un crime horrible qui n’a toujours pas été puni et de m’assurer de votre soutien dans mes démarches devant les juridictions compétentes des États membres afin d’obtenir la condamnation des auteurs mais aussi de retrouver la dépouille de mon fils.

Respectueusement,

Lyliane Fournier